Syndicat CGT du Conseil Départemental des Yvelines
et ses Établissements Publics
2, place André Mignot 78000 Versailles
cgt@yvelines.fr 06.71.78.55.10.

Versailles, le 23.11.2026

Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le mardi 1er décembre 2026.

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Depuis des années, nous subissons les impacts des politiques d'austérité conduites à tous niveaux.
Sur le plan national, le maître mot vise à la réduction des dépenses publiques à tout prix.
Sur le plan départemental, les professionnels constatent au quotidien les effets néfastes de ces orientations qui se traduisent par une **dégradation massive des services publics, des droits et des conditions de travail** des agents publics. Les conséquences sont également catastrophiques pour les usagers.

Concernant les salaires et le pouvoir de vivre des agents publics, la situation est dramatique.
La situation s'aggrave d'année en année du fait de l'inflation, du gel de la valeur du point d'indice, du tassement des grilles, des politiques salariales tendues à l'extrême dans notre collectivité…
Les préoccupations salariales sont majeures et les attentes du personnel particulièrement vives.
Ce point ressort avec force de la consultation du personnel que nous avons menée cet été.

Les projets budgétaires de l'État, PLF et PLFSS visent à accentuer ces politiques néfastes destructrices des services publics garants des principes de solidarité et de cohésion sociale
Nous ne pouvons l'accepter, aussi, nous nous associons à l'appel à la mobilisation du 1er décembre 2026.

Par ce préavis de grève, nous demandons sur le plan national et départemental :

- Un plan d'investissement et de financement de la Fonction publique en lieu et place du projet de baisse des budgets des collectivités de 5,6 milliards d'euros ;
- Des moyens budgétaires et des politiques publiques à la hauteur des missions ;
- Le dégel et l'augmentation du point d'indice à 6,50€ immédiatement, l'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière ;
- Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour l'ensemble du personnel éligible ;
- Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence ;
- Un plan de recrutement, de déprécarisation et de titularisation permettant de répondre aux enjeux de lutte contre la précarité, la surcharge de travail et de répondre aux besoins de la population ;
- Un portage politique national, départemental et les moyens à hauteur des enjeux environnementaux ;
- L'arrêt immédiat de toute répression et tous actes de violence, le respect des droits et libertés fondamentales, notamment du droit de grève et de manifester ;
- L'ouverture de réelles négociations nationales sur les revendications de la jeunesse et des travailleurs ;
- L'ouverture de négociations Pour améliorer notre service public, nos salaires, nos emplois au CD 78.

Pour ces motifs, nous déposons **un préavis de grève pour le mardi 1er décembre 2026** de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents départementaux et affiliés, quels que soient leur fonction et statut (FPT, FPH) et appelons à rejoindre les manifestations organisées.

Nous vous prions de croire, Monsieur Bédier, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,
V. RAMAGE, Secrétaire générale.